Lancement de la consultation en vue d'externaliser les activités de fabrication de l'établissement pharmaceutique de l'AP-HP

Afin de s'adapter à un contexte extérieur en forte évolution, l'AP-HP a engagé depuis septembre 2018 un processus d'externalisation des activités de production et de contrôle qualité et de renforcement et d'élargissement des activités de recherche et développement de son établissement pharmaceutique, au sein de son Agence générale des équipements et produits de santé (AGEPS).

Ce projet vise à recentrer les activités de ce dernier sur la découverte de nouveaux médicaments adaptés aux besoins des patients, en généralisant la sous-traitance de la fabrication du livret thérapeutique actuel.

Dans le cadre de cette démarche d'externalisation des activités de production et de contrôle qualité, l'AGEPS publie une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation, qui doit aboutir à la conclusion d'un marché avec un ou plusieurs sous-traitants chargés du transfert et de la fabrication de 17 produits.

Dans un premier temps, les candidats sont invités à déposer leur candidature selon les modalités définies dans le règlement de consultation. Dans un second temps, les candidats retenus pourront transmettre leur offre.

Ce processus d'externalisation de la production et du contrôle qualité doit permettre d'élargir les activités de recherche et développement de l'établissement pharmaceutique et vise à conforter et développer sa mission de santé publique : répondre aux évolutions des besoins cliniques et renforcer le service rendu aux patients de l'AP-HP mais aussi plus largement au niveau national.

>> En savoir plus : lire la consultation [références des avis de publicité : BOAMP n°19-23937 , JOUE n°2019/S 034-076307 ; profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/consultation/415748]

>> En savoir plus : L'Etablissement Pharmaceutique de l'AP-HP se transforme

À propos de l'AP-HP: L'AP-HP est un centre hospitalier universitaire à dimension européenne mondialement reconnu. Ses 39 hôpitaux accueillent chaque année 8,3 millions de personnes malades : en consultation, en urgence, lors d'hospitalisations programmées ou en hospitalisation à domicile. Elle assure un service public de santé pour tous, 24h/24, et c'est pour elle à la fois un devoir et une fierté. L'AP-HP est le premier employeur d'Ile de-France : 100 000 personnes – médecins, chercheurs, paramédicaux, personnels administratifs et ouvriers – y travaillent. http://www.aphp.fr
A propos de l'Etablissement pharmaceutique de l'AP-HP: au sein de l'Agence générale des Equipements et Produits de santé (AGEPS), il développe, fabrique et met à disposition des patients des

médicaments indispensables pour des besoins non couverts par les opérateurs privés. Depuis son ouverture en 1999, en tant qu'établissement pharmaceutique, son livret thérapeutique s'est adapté aux évolutions des stratégies thérapeutiques et à la commercialisation de nouvelles spécialités pharmaceutiques avec l'appui d'un comité scientifique. Le livret actuel s'articule autour de 44 médicaments, dont près de la moitié font déjà l'objet d'une production externalisée.